

DEPARTEMENT DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT DE MEZIERES

CANTON DE VILLERS-SEMEUSE

COMMUNE DE LUMES

PROCES VERBAL

de l'installation du Conseil Municipal Enfants et de l'élection d'un Maire et d'un Adjoint

Nombre de membres dont le Conseil Municipal Enfants doit être composé :	9
Nombre de conseillers enfants en exercice :	9
Nombre de conseillers enfants qui assistaient à la séance :	9

L'an deux mil seize, le trois novembre, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal Enfants de la Commune de LUMES proclamés à la suite des opérations du 18 octobre 2016, se sont réunis dans la Salle de Conseil de Lumes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire du Conseil Municipal Enfants de Lumes.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux Enfants :

- | | |
|---------------------|------------------|
| 1. CHEZE Elisée | 6. LOTTERIE Gaël |
| 2. GENONCEAU Noélie | 7. PIHET Loane |
| 3. GERARD Faustine | 8. PILLON Célia |
| 4. JACINTO Lilian | 9. THORN Maïlys |
| 5. JEMAI Samy | |

Absent excusé : Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Célia DUEZ, Maire du Conseil Municipal Enfants de l'année 2015-2016, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : MM. CHEZE Elisée – GENONCEAU Noélie – GERARD Faustine – JACINTO Lilian – JEMAI Samy – LOTTERIE Gaël – PIHET Loane – PILLON Célia – THORN Maïlys dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux Enfants pour l'année 2016-2017.

ELECTION DU MAIRE

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller Municipal Enfant, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5

<u>Ont obtenu</u> :	Melle Eliséa CHEZE	cinq voix (5)
	Melle Célia PILLON	une voix (1)
	Bulletins nuls	trois (3)

Melle Eliséa CHEZE ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Melle Eliséa CHEZE, élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5

<u>Ont obtenu</u> :	Mr Samy JEMAI	deux voix (2)
	Mr Gaël LOTTERIE	deux voix (2)
	Melle Célia PILLON	une voix (1)
	Melle Maïlys THORN	quatre voix (4)

Aucun conseiller n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

Second Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5
<u>Ont obtenu</u> : Mr Samy JEMAI	deux voix (2)
Mr Gaël LOTTERIE	deux voix (2)
Melle Célia PILLON	une voix (1)
Melle Maïlys THORN	quatre voix (4)

Aucun conseiller n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

Troisième Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5
<u>Ont obtenu</u> : Mr Samy JEMAI	une voix (1)
Mr Gaël LOTTERIE	deux voix (2)
Melle Célia PILLON	deux voix (2)
Melle Maïlys THORN	quatre voix (4)

Melle Maïlys THORN ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Adjointe et a été immédiatement installée.

La séance est levée à 19 H 30.